

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

20263..

Nombre de conseillers

- en exercice 13
- présents 12
- votants 12
- absents 0
- exclus 0

De la commune BARBAZAN

Séance du 05 juin 2026

à 18 heures 00

REÇU

le

05 JUIN 2026

SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Date de convocation :

26 mai 2026

Date d'affichage :

05 juin 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Mme STRADERE Michèle

Élection des délégués
titulaires et suppléants
pour les élections
sénatoriales

Étaient présents :

Mmes BOLEA Maryse, BOLEA Maëva, LABASSA-BEDEL Sylvie, VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine, Ms DULAC Pierre-Jean, MADET Michel, MAURETTE Bernard, PREY Stéphane, SALES André, SUSANNE Denis.

Absente : Mme ARIES Fabienne donne procuration à Mme STRADERE Michèle

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe que les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 et vont concerner les départements de la série 2 figurant au tableau n°5 annexé au code électoral, parmi lesquels figure le département de la Haute-Garonne.

Elle informe que le nombre de délégués titulaires et suppléants à désigner varie selon le seuil de population de la commune.

Aussi, pour Barbazan, comptant entre 500 et 1000 habitants, il est nécessaire de nommer 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

La désignation des délégués et celle des suppléants ont lieu séparément.

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués titulaires.

Sont candidats :

- Mme STRADERE Michèle
- M. MAURETTE Bernard
- Mme BOLEA Maryse

A l'issue du premier tour de scrutin :

- Mme STRADERE Michèle
- M. MAURETTE Bernard
- Mme BOLEA Maryse

sont élus à l'unanimité.

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués suppléants.

Sont candidats :

- Mme WINTERSTEIN Martine
- M. SUSANNE Denis
- Mme VEYRIES Nadine

A l'issue du premier tour de scrutin :

- Mme WINTERSTEIN Martine
- M. SUSANNE Denis
- Mme VEYRIES Nadine

sont élus à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Fait à BARBAZAN, le 05 juin 2026.

Le Maire

